

Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Sommaire

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL _____	3
LA COLLECTE _____	4
1.1 Définition de la compétence _____	4
1.2 Les principaux contrats actifs en 2019 conclus par la Communauté de communes _____	4
LE TRAITEMENT _____	5
1.3 Définition de la compétence _____	5
1.4 Les principaux contrats actifs en 2019 conclus ou repris par la Communauté de communes _____	5
LES INDICATEURS TECHNIQUES _____	6
1 Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets _____	6
1.1 Les communes concernées par la collecte _____	6
1.2 Les équipements de pré-collecte _____	7
1.3 Fréquence de collecte des ordures ménagères et de collecte sélective _____	10
1.4 Collectes sélectives proposées _____	15
1.5 Les tonnages _____	16
1.6 Les déchèteries _____	20
2 Les indicateurs relatifs au traitement _____	23
2.1 Localisation des unités de traitement _____	24
2.2 Parcours et exutoires des déchets _____	24
2.3 Tonnages traités dans l'année _____	25
2.4 Le contrôle des rejets et des sous-produits issus de l'incinération. _____	25
3 Les actions de tri et prévention des déchets du service _____	31
3.1 Animations scolaires _____	32
3.2 Visites du centre de tri _____	32
3.3 Manifestations _____	33
3.5 Formations adultes et accompagnement des professionnels _____	35
3.6 Accompagnement des campings au tri et au compostage et animations saisonnières _____	36
LES INDICATEURS FINANCIERS _____	38
1.1 Le financement du service _____	38
1.2 Evolution des tarifs _____	39
1.3 Le coût du service _____	42
LES EVENEMENTS PRINCIPAUX AU COURS DE L'ANNEE 2019 ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION _____	46
LEXIQUE _____	47

La compétence relative à la gestion des déchets ménagers a été confiée au Syndicat Mixte de la Région Auray Belz Quiberon par un arrêté Préfectoral en date du 11 avril 1968. Ce syndicat a intégré la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique le 1^{er} janvier 2014 qui a repris cette compétence.

A ce titre, celle-ci exerce la double compétence collecte et traitement. Les communes concernées sont les suivantes :

AURAY – BELZ – BREC’H – CAMORS – CARNAC – CRAC’H – ERDEVEN – ETEL – HOEDIC – HOUAT – LA TRINITE-SUR-MER – LANDAUL – LANDEVANT – LOCMARIAQUER – LOCOAL-MENDON – PLOEMEL – PLOUHARNEL – PLUMERGAT – PLUNERET – PLUVIGNER – QUIBERON – SAINT-PHILIBERT – SAINT-PIERRE QUIBERON – SAINTE-ANNE D’AURAY.



En vertu du dernier alinéa de l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public dans le domaine de la collecte, l'évacuation ou le traitement des ordures ménagères doit être présenté chaque année à l'Assemblée délibérante.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers sur le prix et la qualité du service. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux Communes-membres pour être présenté devant chaque Conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

1.1 Définition de la compétence

La compétence collecte exercée par la Communauté de communes englobe, conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, l'ensemble des opérations de collecte, à savoir :

- La collecte des ordures ménagères non recyclables,
- La collecte sélective du verre,
- La collecte sélective des emballages ménagers,
- La collecte sélective des papiers et journaux magazines.

Cette compétence comprend également les opérations de gestion et d'exploitation des déchèteries (haut de quai et bas de quai).

1.2 Les principaux contrats actifs en 2019 conclus par la Communauté de communes

Prise d'effet	Date de fin théorique	Titulaire	Prestation
16/02/2018	15/02/2020 (nouveau marché d'une durée de 24 mois à compter du 16/02/2018, notifié le 09/01/2018)	Grandjouan	Collecte en points d'apport volontaire des déchets ménagers, du verre, des journaux/revues/magazines et des emballages légers et transport du verre, des journaux/revues/magazines et des emballages légers jusqu'à l'exutoire de la filière de recyclage, incluant les prestations de lavage.
22/12/2012	31/12/2019 (reconduction deux fois douze mois à compter du 02/01/2018, notifiée le 25/04/2017)	Grandjouan	Collectes résiduelle et sélective des déchets ménagers et assimilés en porte à porte
14/12/2018	31/12/2019	Grandjouan	Transport maritime des déchets produits sur Houat et Hoëdic intégrant une prestation de transport terrestre et de collecte sur Houat.
01/01/2019	31/12/2022	Grandjouan	Gestion et exploitation des déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Sainte-Anne d'Auray, marché intégrant la reprise des cartons.

NB : les marchés arrivant à échéance fin 2019 et courant 2020 ont fait l'objet de nouvelles consultations depuis.

LE TRAITEMENT

1.3 Définition de la compétence

La compétence traitement des déchets est entendue comme toutes les opérations qui concourent à leur valorisation et en second lieu à leur élimination.

1.4 Les principaux contrats actifs en 2019 conclus ou repris par la Communauté de communes

Prise d'effet	Date de fin théorique	Titulaire	Prestation
01/07/2018	30/09/2019	VEOLIA	Transport des emballages légers issus de la collecte sélective et des refus de tri
01/10/2019	31/12/2020	VEOLIA	Transport des emballages légers issus de la collecte sélective et des refus de tri
01/07/2018	31/12/2020	SYSEM	Convention de coopération pour le tri des emballages légers issus de la collecte sélective
01/04/2018	31/03/2019	Celluloses de la Loire	Reprise des papiers issus des apports volontaires en colonnes d'apport volontaire (redevance versée à la Communauté de communes)
01/04/2019	31/12/2019	Celluloses de la Loire	
23/12/2013	31/07/2027	CNIM	Exploitation de l'usine de traitement des déchets ménagers et assimilés de Plouharnel
01/06/2014	31/12/2019 (reconduction pour douze mois à compter du 01/01/2019, notifiée le 14/09/2018)	SECHE	Traitement du tout-venant issu des apports volontaires en déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Ste-Anne d'Auray
01/06/2014	31/12/2019 (reconduction pour douze mois à compter du 01/01/2019, notifiée le 14/09/2018)	GRANDJOUAN	Traitement du bois issu des apports volontaires en déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Ste-Anne d'Auray
01/10/2014	31/12/2020	SAUR	Traitement des déchets verts issus des apports volontaires en déchèteries de Crac'h, Pluvigner et Ste-Anne d'Auray
01/10/2014	31/12/2020	JAN	Traitement des déchets verts issus des apports volontaires en déchèteries de Belz, Carnac et Quiberon
01/01/2019	31/12/2019	Derichebourg AFM Recyclage	Reprise des ferrailles et batteries issues des apports volontaires dans les 6 déchèteries (Belz, Carnac, Crac'h, Quiberon, Ste-Anne d'Auray et Pluvigner) (redevance versée à la Communauté de communes)

NB : les marchés arrivant à échéance fin 2019 et courant 2020 ont fait l'objet de nouvelles consultations depuis.

Le verre est collecté dans le cadre du contrat de collecte des points d'apport volontaire, puis vidé sur la plateforme de transit de l'usine de Plouharnel.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1.1 Les communes concernées par la collecte

Au 1^{er} janvier 2019 la collecte des déchets ménagers et assimilés (collecte des ordures ménagères et collecte sélective des emballages légers, du verre et des journaux-revues-magazines) a concerné les communes de :

AURAY – BELZ – BREC’H – CAMORS – CARNAC – CRAC’H – ERDEVEN – ETEL – HOEDIC – HOUAT – LA TRINITE-SUR-MER – LANDAUL – LANDEVANT – LOCMARIAQUER – LOCOAL-MENDON – PLOEMEL – PLOUHARNEL – PLUMERGAT – PLUNERET – PLUVIGNER – QUIBERON – SAINT-PHILIBERT – SAINT-PIERRE QUIBERON –SAINTE-ANNE D’AURAY.

POPULATION DGF RETENUE

<u>COMMUNES</u>	<u>ANNEE 2018</u>	<u>ANNEE 2019</u>
<i>Auray</i>	14 675	14 650
<i>Belz</i>	4 313	4 313
<i>Brec’h</i>	7 059	7 034
<i>Camors</i>	3 211	3 247
<i>Carnac</i>	10 394	10 462
<i>Crac’h</i>	3 897	3 905
<i>Erdeven</i>	5 437	5 530
<i>Etel</i>	3 003	2 999
<i>Hoëdic</i>	297	291
<i>Houat</i>	447	450
<i>Landaul</i>	2 447	2 398
<i>Landévant</i>	3 799	3 917
<i>La Trinite-sur-Mer</i>	3 468	3 474
<i>Locmariaquer</i>	2 724	2 750
<i>Locoal-Mendon</i>	3 649	3 696
<i>Ploëmel</i>	3 189	3 248

<i>Plouharnel</i>	2 611	2 591
<i>Plumergat</i>	4 168	4 232
<i>Pluneret</i>	5 665	5 784
<i>Pluvigner</i>	7 783	7 828
<i>Quiberon</i>	10 470	10 367
<i>Ste-Anne d'Auray</i>	2 757	2 788
<i>St-Philibert</i>	2 828	2 782
<i>St-Pierre Quiberon</i>	4 471	4 459
TOTAL	112 762	113 195
Variation 2018/2019 : + 0,38%		

La collecte des déchets ménagers et la collecte sélective concernent l'ensemble des 24 communes de la Communauté de communes, soit **113 195 habitants (population DGF 2019 - recensement INSEE 2016)**.

1.2 Les équipements de pré-collecte

Sur le continent, le scénario de collecte a été le suivant en 2019 :

- collecte des ordures ménagères en porte à porte (conteneurisation individuelle et quelques bacs collectifs) et sur quelques éco-stations selon des fréquences tenant compte de la saisonnalité
- collecte sélective des emballages légers en porte à porte (sacs jaunes ou conteneurisation collective), selon des fréquences tenant compte de la saisonnalité
- collecte en point d'apport volontaire pour le verre, les papiers, quelques emballages légers.



Sur les îles (Houat et Hoëdic), les déchets sont collectés puis rapatriés sur barge par la société GRANDJOUAN. La prestation comprend le transport maritime, la collecte en bacs 750 L d'ordures ménagères sur les îles, le rapatriement des apports en colonnes des collectes sélectives.

Une fois sur le continent, les OM et les déchets des collectes sélectives sont ensuite acheminés sur le site de Plouharnel ou directement à l'exutoire, pour être éliminés ou valorisés comme les déchets du continent. Les déchets relevant des déchèteries sont acheminés vers les déchèteries les plus proches. Par ailleurs, une collecte du carton a été mise en œuvre sur les deux îles.

1.2.1 Parc de contenants :

Le parc de conteneurs dont dispose la Communauté de communes est le suivant :



Le parc de bacs sur l'ensemble du territoire est estimé à environ 55 000 contenants.

Pour l'année 2019, la distribution des bacs individuels d'ordures ménagères a été la suivante :

- Bacs 140 L : 781 bacs,
- Bacs 240 L : 339 bacs.

1.2.2 Parc des colonnes d'apport volontaire

Parc de colonnes aériennes

Le parc total de colonnes aériennes d'apport volontaire se compose, (au 1^{er} janvier 2019), de :

- 615 colonnes à verre,
- 229 colonnes à papiers,
- 37 colonnes d'emballages légers.

Sur les communes continentales du territoire, une campagne de renouvellement du parc des colonnes aériennes a débuté en 2016. Dans une logique d'optimisation et de rénovation du parc vieillissant de ses colonnes d'apport volontaire en verre et papiers, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique souhaite pouvoir revoir certaines implantations. Ainsi, les colonnes vétustes et présentant une très faible fréquentation (poids inférieur à 3 tonnes/an) sont discutées sur l'intérêt de leur maintien dans le parc. De la même manière, la création de nouveaux lotissements oblige le service à repenser certains points de collecte en se basant notamment sur les flux de circulation de la population.

Par ailleurs, un diagnostic de terrain a identifié 113 colonnes qui présentent un problème de sécurité lors du vidage (marche-arrière, fils électrique à proximité immédiate, emplacement dangereux...). En 2019, le service a enclenché un travail de suppression du danger en collaboration avec les services communaux. En décembre 2019, 7 points noirs ont été résolus et 40 en cours de traitement.

Parc de colonnes enterrées

Des colonnes enterrées ont été mises en place sur le territoire de la Communauté de communes et sont situées sur les emplacements suivants :

- Auray – quartier du Gumenen : 17 colonnes enterrées (10 colonnes à ordures ménagères, 5 colonnes à emballages, 1 colonne à verre et 1 colonne à papier).
- Camors – bourg : 2 colonnes enterrées à Camors (1 colonne à verre, 1 colonne à papier).
- Carnac – Place Poul Person : 8 colonnes enterrées (3 colonnes à ordures ménagères, 2 colonnes à verre, 1 colonne à papier, 2 colonnes à emballages).

- Quiberon – place du Varquez et parking du Sémaphore : 8 colonnes enterrées à ordures ménagères, 2 colonnes à verre, 2 colonnes à emballages).
- Trinité sur Mer : 4 colonnes enterrées (2 colonnes à ordures ménagères, 1 colonne à verre, 1 colonne à papier).



Colonnes enterrées, Carnac



Colonnes enterrées, Gumenen à Auray



Colonnes enterrées, Camors



Colonnes enterrées. Quiberon

1.2.3 Sacs jaunes

Parallèlement, les emballages légers sont collectés en porte à porte dans des sacs jaunes (sauf sur les îles). En 2019, la Communauté de communes a acheté **des sacs jaunes pour 108 904 € TTC.** A titre indicatif, les achats en sacs jaunes depuis 2010 ont été les suivants (en € TTC) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
69 004 €	94 601 €	92 910 €	49 872 €	86 597 €	103 857 €	56 409 €	100 861 €	75 132 €	108 904 €

NB : Les variations interannuelles tiennent essentiellement aux effets de stocks et de dates de commande et ne reflètent pas l'évolution de la consommation réelle en sacs jaunes.

1.2.4 Parc des composteurs en 2019

En 2019, la Communauté de communes a décidé de poursuivre les opérations de mise à disposition gratuite de composteurs individuels. Le nombre global de composteurs en place sur le territoire s'élève à **17 211 composteurs**, avec 848 composteurs distribués en 2019, comparativement à 542 composteurs distribués en 2018 et 698 composteurs distribués en 2017.

1.3 Fréquence de collecte des ordures ménagères

La mise en place de la collecte sélective, ainsi que la conteneurisation individuelle, a permis d'engager une réflexion sur une optimisation et une rationalisation des fréquences de tournées. Le schéma retenu à l'issue de cette démarche a conduit à une diminution de la fréquence des tournées, qui permet une meilleure maîtrise des coûts du service.

Fréquence des collectes en porte à porte en 2019 :

COLLECTE DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS A LA TEOM				
Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Auray	C1		C1	
Belz	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Brec'h	C1		C1	
Camors	C1		C1	
Carnac	C1	C2 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Crac'h	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Erdeven	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques			
Etel	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Landaul	C1		C1	
Landévant	C1		C1	
La Trinité sur Mer	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			

COLLECTE DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS A LA TEOM (suite)

Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Locmariaquer	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Locoal-Mendon	C1	C1	C1	
Ploëmel	C1		C1	
Plouharnel	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
Plumergat	C1		C1	
Pluneret	C1		C1	
Pluvigner	C1		C1	
Quiberon	C1	C2 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Saint Philibert	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Saint Pierre Quiberon	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Sainte Anne d'Auray	C1		C1	

COLLECTE DES PROFESSIONNELS SOUMIS A LA REDEVANCE SPECIALE

Commune		Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
		Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Auray	Toute la commune	C2	C3	C1	
	Gros producteurs	C3	C3		
	Etablissements scolaires	C3			
	St Goustan Les Halles	C3	C5		
Belz	C2	C2 jusqu'à mi-septembre C4 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L	
Brec'h	C2		C1		
Camors	C2		C1		
Carnac	C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin C7 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L	
Crac'h	C2	C3 y compris la dernière semaine de juin	C1	C2 pour les 750 L	
Erdeven	C2	C2 C4 pour les restaurants C6 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L	
Etel	C2	C3	C1	C2 pour les 750 L	
Landaul	C2		C1		
Landévant	C2		C1		
La Trinité-sur-Mer	C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin et les trois premières semaines de septembre C7 juillet et août	C1	C2 pour les 750 L	

COLLECTE DES PROFESSIONNELS SOUMIS A LA REDEVANCE

Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
<i>Locmariaquer</i>	C2	C3 y compris la dernière semaine de juin C4 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L
<i>Locoal-Mendon</i>	C2		C1	
<i>Ploëmel</i>	C2	C2 jusqu'à mi-septembre C4 pour les campings	C1	
<i>Plouharnel</i>	C2	C5	C1	C2 pour les 750 L
<i>Plumergat</i>	C1		C1	
<i>Pluneret</i>	C1 C2 pour le collège de Kerfontaine		C1	
<i>Pluvigner</i>	C2		C1	
<i>Quiberon</i>	C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin C7 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Philibert</i>	C2	C3 y compris la dernière semaine de juin	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Pierre Quiberon</i>	C2	C6	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Anne d'Auray</i>	C2		C1	

COLLECTE DES POINTS DE REGROUPEMENTS (Eco-stations)

Commune	Ordures Ménagères et Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août
<i>Carnac</i>	C2	C7 y compris les trois premières semaines de septembre
<i>Erdeven</i>	C2	C6 y compris les deux premières semaines de septembre
<i>Etel</i>	C2	C4
<i>La Trinité-sur-Mer</i>	C2	C7 y compris les deux premières semaines de septembre
<i>Locmariaquer</i>	C2	C4
<i>Quiberon</i>	C2	C7 y compris les trois premières semaines de septembre
<i>St- Philibert</i>	C2	C3

COLLECTE DE HOUAT & HOËDIC

Ordures Ménagères et Collecte Sélective et autres déchets relevant des déchèteries						
janvier février mars	avril mai juin	du 1 ^{er} Juillet au 15 juillet	du 16 juillet au 20 août	du 21 août au 31 août	septembre	octobre novembre décembre
C1	C2	C3	C4	C3	C2	C1

Légende :

TABLEAU DE FREQUENCE DE LA COLLECTE	
C1	Collecte 1 fois par semaine
C2	Collecte 2 fois par semaine
C3	Collecte 3 fois par semaine
C4	Collecte 4 fois par semaine
C5	Collecte 5 fois par semaine
C6	Collecte 6 fois par semaine
C7	Collecte 7 fois par semaine

1.4 Collectes sélectives proposées

La Communauté de communes opère la collecte sélective en tri-flux :

1^{er} flux : le verre, en apport volontaire sur toutes les communes,

2^{ème} flux : les journaux-revues-magazines, en apport volontaire sur toutes les communes,

3^{ème} flux : les emballages légers ménagers (flaconnages plastiques, emballages en carton, acier, aluminium), en apport volontaire, en éco-stations ou en porte à porte sur l'ensemble des communes.

Le mode de collecte sélective des déchets à recycler est le suivant :

- 1) **Verre** : colonnes 2 à 4 m³ en point d'apport volontaire
- 2) **Papiers** : colonnes 4 m³ en point d'apport volontaire
- 3) **Emballages légers (flaconnages plastiques, emballages en carton, acier, aluminium)** : sacs plastiques jaunes collectés en porte à porte, bacs jaunes d'une contenance de 340-360 litres et 750 litres pour les résidences, ainsi que des colonnes d'apport volontaire (2 m³ et 4 m³) en déchèteries et dans quelques points d'apport volontaire (colonnes réparties principalement sur les îles et sur quelques communes continentales).

1.5 Les tonnages

Les tonnages des ordures ménagères, du verre, des papiers et des emballages collectés au cours de l'année 2019 sur les différentes communes de la Communauté de communes sont les suivants :

PAPIERS

VERRE

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2019	Janvier	162,18	156,60
	Février	134,68	
	Mars	140,54	
	Avril	171,82	
	Mai	133,68	
	Juin	142,22	
	Juillet	164,40	
	Août	178,31	
	Septembre	162,48	
	Octobre	176,66	
	Novembre	161,78	
	Décembre	150,42	
Total	1 879,17		

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2019	Janvier	469,14	539,52
	Février	356,46	
	Mars	495,84	
	Avril	477,76	
	Mai	460,94	
	Juin	548,40	
	Juillet	771,64	
	Août	1036,66	
	Septembre	545,54	
	Octobre	433,66	
	Novembre	415,12	
	Décembre	463,14	
Total	6 474,30		

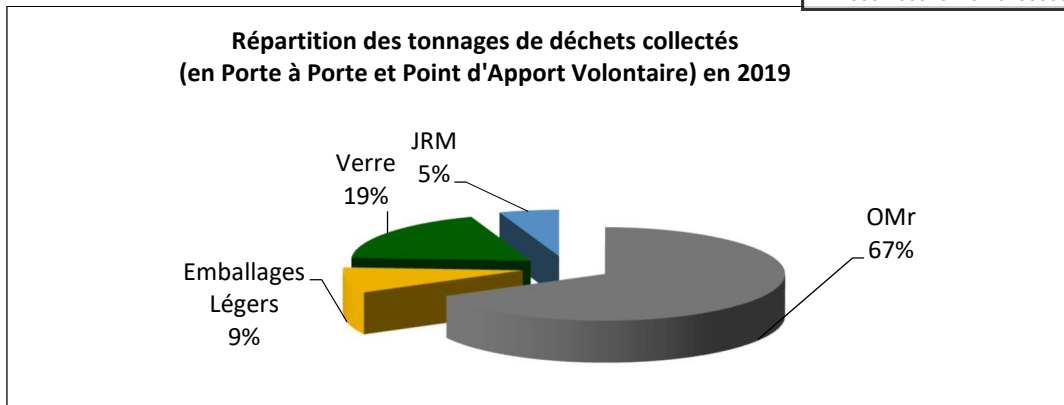
EMBALLAGES LEGRS**ORDRES MENAGERES**

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2019	Janvier	218,28	256,91
	Février	190,56	
	Mars	204,26	
	Avril	239,56	
	Mai	230,80	
	Juin	265,88	
	Juillet	378,28	
	Août	429,38	
	Septembre	242,86	
	Octobre	237,92	
	Novembre	230,20	
	Décembre	214,90	
Total	3 082,88		

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2019	Janvier	1 624,38	1 950,81
	Février	1 394,10	
	Mars	1 512,70	
	Avril	1 886,66	
	Mai	1 918,66	
	Juin	1 899 ,40	
	Juillet	2 853,44	
	Août	3 252,88	
	Septembre	1 982,04	
	Octobre	1 797,04	
	Novembre	1 639,06	
	Décembre	1 649 ,10	
Total	23 409,76		

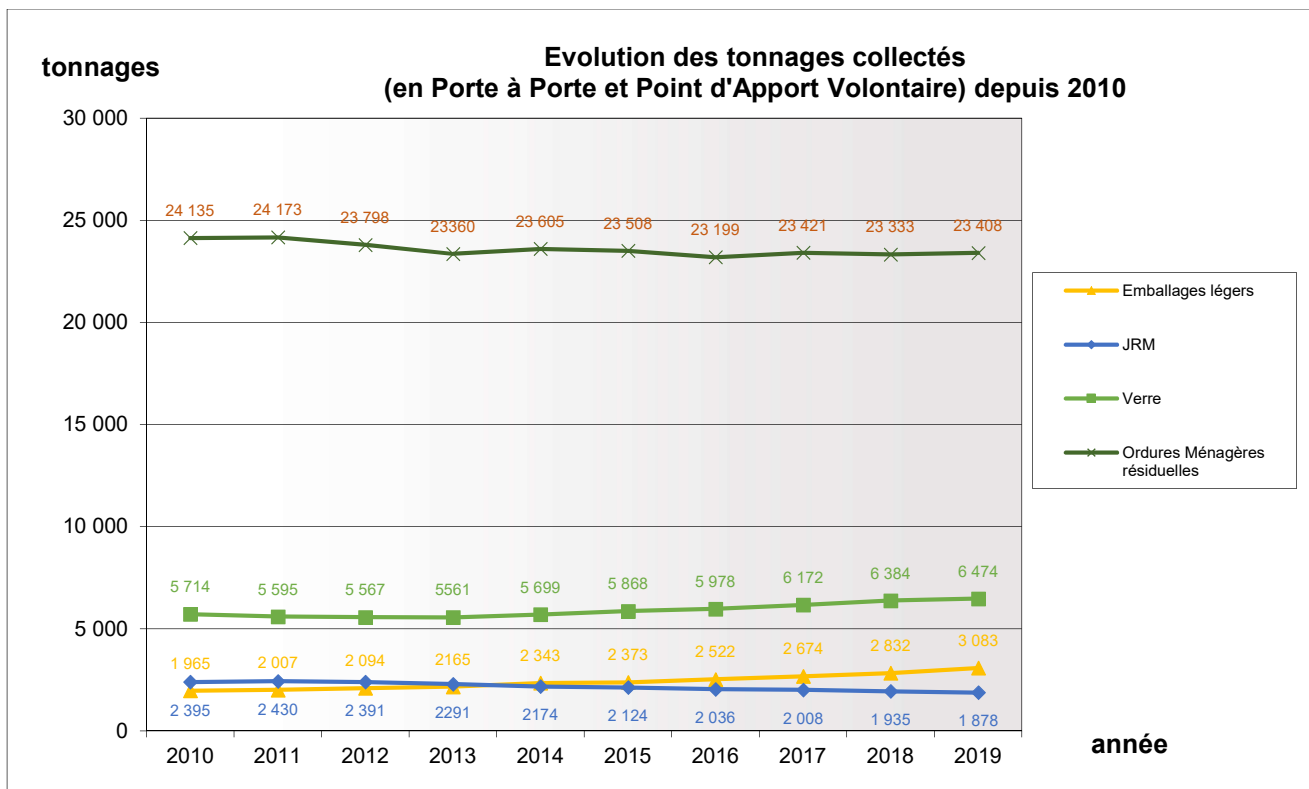
En 2019, le taux de refus de tri sur les emballages légers a été de 18,9 %. Les refus de tri sont les éléments retrouvés dans les sacs et bacs jaunes et ne répondant pas aux consignes de tri (textiles, plastiques non recyclables, déchets fermentescibles, verre, etc.).

Répartition des tonnages de déchets collectés (en Porte à Porte et Point d'Apport Volontaire) en 2019



Evolution des tonnages collectés depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
JRM	2 395	2 430	2 391	2291	2174	2 124	2 036	2 008	1 935	1 879	-3,0 %
Verre	5 714	5 595	5 567	5561	5 699	5 868	5 978	6 172	6 384	6 474	1,4 %
Emballages légers	1 965	2 007	2 094	2165	2 343	2 373	2 522	2 674	2 832	3 083	8,1 %
Ordures Ménagères résiduelles	24 135	24 173	23 798	23360	23 605	23 508	23 199	23 421	23 333	23 410	0,3 %



Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectées au cours de l'année 2019

Afin d'optimiser les circuits de collecte, les limites communales ont été supprimées en 2012. Les tonnages collectés ne concernent plus une seule commune mais un secteur regroupant plusieurs communes. Les tonnages collectés ne peuvent donc plus être inscrits commune par commune, mais globalement sur le territoire.

Le tonnage global d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2019 sur le territoire de la Communauté de communes est de **23 410 tonnes**, soit une hausse de 77 tonnes par rapport à 2018.

➤ Autres apports d'ordures ménagères :

Il s'agit des déchets de propreté, apportés directement par les communes sur l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Plouharnel. Ce sont les dépôts sauvages, les sacs vacances propres, les déchets de marché, etc.

Les tonnages relatifs à ces déchets ont été les suivants :

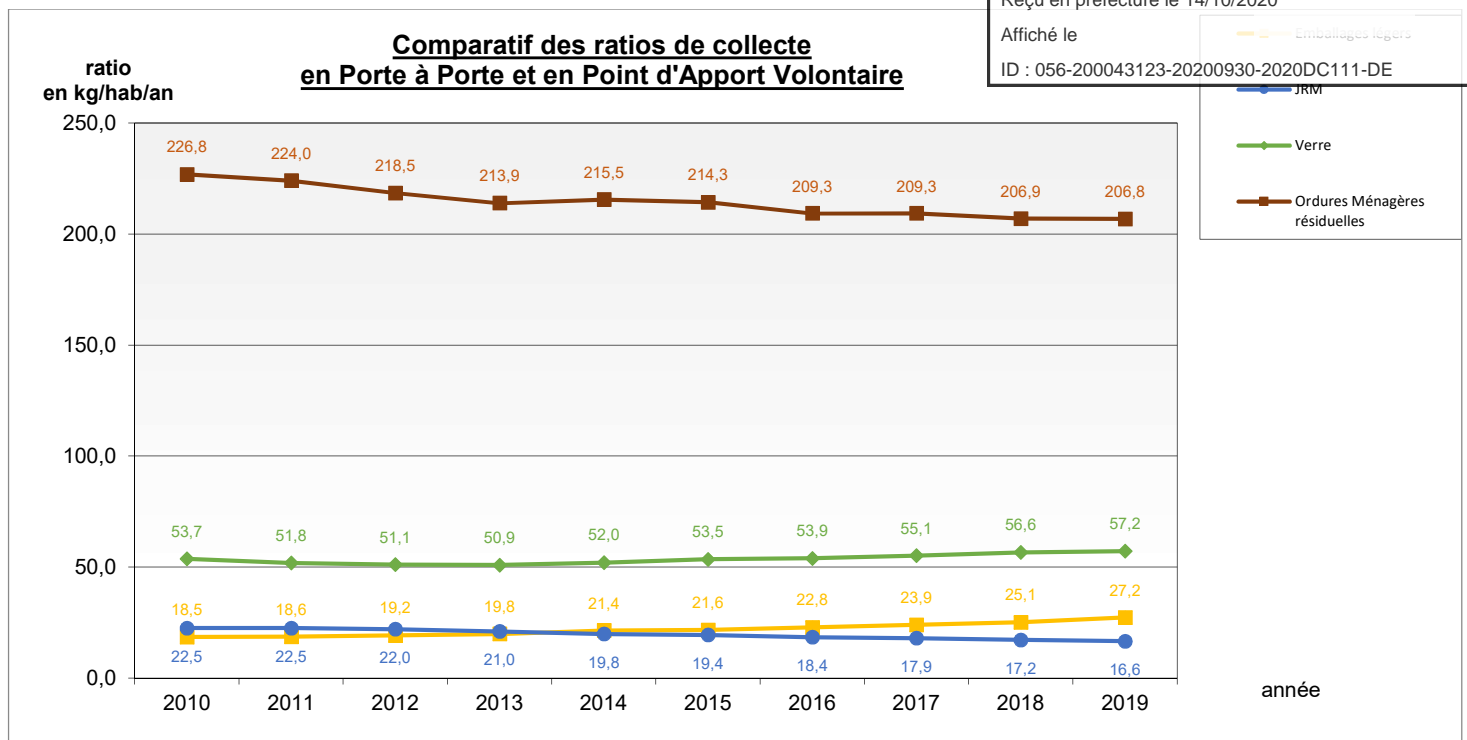
année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
tonnages	340	459	480	513	530	484	607	590	614	336*	-45,28 %

*Baisse des tonnages en 2019 car une partie des déchets de propreté issus de la commune de Quiberon ne sont plus traités sur le territoire.

➤ EVOLUTION DU RATIO DE COLLECTE

Ratios en kg/hab*/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution en % 2018-2019
Emballages	18,5	18,6	19,2	19,8	21,4	21,6	22,8	23,9	25,1	27,2	8,4 %
Papiers	22,5	22,5	22,0	20,97	19,8	19,4	18,4	17,9	17,2	16,6	-3,2 %
Verre	53,7	51,8	51,1	50,9	52,0	53,5	53,9	55,1	56,6	57,2	1,0 %
Total collecte sélective	94,7	92,9	92,3	91,7	93,3	94,5	95,1	97,0	98,9	101,0	2,2 %
OMr	226,8	224,0	218,5	213,9	215,5	214,3	209,3	209,3	206,9	206,8	-0,1 %
Total collecte	321,5	316,9	310,8	305,6	308,8	308,7	304,4	306,3	305,8	307,8	0,7 %

* la population prise en compte est la population DGF



1.6 Les déchèteries

Ce sont des lieux ouverts au public, particuliers et professionnels (sous certaines conditions), pour le dépôt des déchets qui, du fait de leur encombrement ou de leur nature, ne sont pas pris en charge dans le cadre de la collecte des ordures ménagères.

Stockés sur les sites déclarés et contrôlés, ces déchets sont ensuite valorisés par des filières adaptées ou éliminés en installation de stockage.

Six déchèteries sont implantées sur le territoire de la Communauté de communes de sorte qu'elles ne soient pas éloignées de plus de quinze minutes des habitations. Les déchèteries sont situées sur Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Ste-Anne d'Auray.

Le récépissé de déclaration contrôlée et d'enregistrement de ces équipements fixe les conditions d'exploitation et identifie les produits qui y sont admis.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, l'exploitation de l'ensemble des déchèteries du territoire est assurée par la société Grandjuan.

Pour les déchèteries de la Communauté de communes, les produits admis sont les suivants :

- Tout venant - gravats - déchets verts – ferraille et batteries - carton - bois
- DDS (*Déchets Diffus Spécifiques* tels que : peintures, colle, vernis, solvants, huile en bidons, détergents, produits d'entretien, insecticides, pesticides, acides, produits de laboratoire, aérosols, carburants, huile végétale en fût ...)
- DEEE (*Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques* tels que : les gros électroménagers froid (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs...), les gros électroménagers hors froid (lave-linge, lave-vaisselle, les fours...), les écrans (télévisions, écrans d'ordinateur...) ainsi que les petits appareils électroménagers (aspirateurs, grille-pains, sèche-cheveux, four micro-ondes...))
- Pneus de véhicules légers, non jantés, (uniquement sur Crac'h et Belz)
- Déchets d'équipements d'ameublements : (uniquement sur Crac'h, Belz, et Pluvigner)

Actualités 2019 :

Les horaires et jours d'ouverture sont harmonisés sur tous les sites au 1^{er} janvier 2019.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Déchèterie de BELZ	9h - 12h 13h30 - 18h	Fermée			9h - 12h 13h30 - 18h		Fermée
Déchèterie de CARNAC							
Déchèterie de SAINTE ANNE D'AURAY							
Déchèterie de CRAC'H	9h - 12h 13h30 - 18h			Fermée	9h - 12h 13h30 - 18h		Fermée
Déchèterie de QUIBERON							
Déchèterie de PLUVIGNER							

NB : a noter que fin 2019, la filière ECODDS a été mise en place sur les déchèteries de Belz et Crach. Le principe consiste en la collecte séparée des déchets dangereux des ménages pour les diriger vers cette filière et bénéficier ainsi d'absence de coût de traitement.

Tonnages annuels des différents déchets évacués des déchèteries

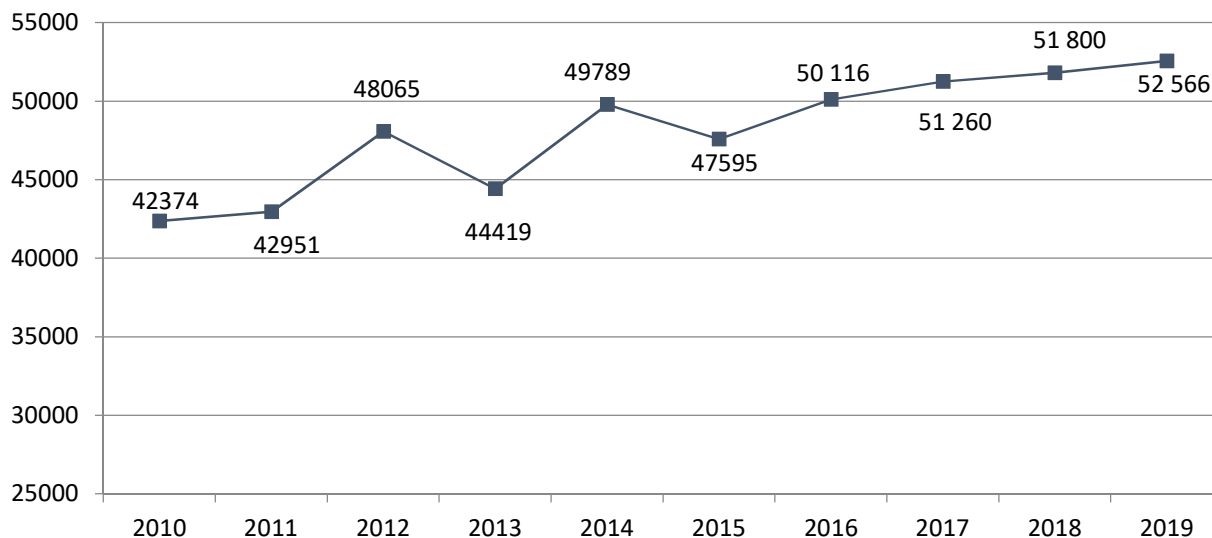
	Déchets Verts	Bois	Carton	Ferraille + batteries	D3E	DEA	DDS	Pneus	Divers**	Gravats	Tout Venant	TOTAL tonnages
Total 2019	18 456,2	2 906,2	1 861,3	1 677,7	1 034,9	1 060,7	333,7	50,9	14,0	13 010,3	12 160,3	52 566,4
Ratio kg/hab/an*	163,0	25,7	16,4	14,8	9,1	9,4	2,9	0,5	0,1	114,9	107,4	464,4
Evolution 2019/2018	0,5%	15,4%	5,5%	25,7%	18,0%	3,3%	14,0%	47,9%	69,5%	-9,1%	7,9%	1,5%
Total 2018	18366,2	2517,3	1764,2	1334,6	876,9	1026,8	292,7	34,4	8,3	14305,7	11272,7	51800,0
Total 2017	18022,2	2271,8	1652,7	1267,4	978,0	910,3	248,8	32,2	11,3	15027,2	10838,9	51260,0
Total 2016	17195,2	3375,7	1503,1	1348,6	964,1	629,0	254,8			15250,2	9594,9	50115,7
Total 2015	17 473,5	3 303,4	1 422,7	1 075,7	612,0	209,5	224,9			14 010,4	9 262,9	47 595,0
Total 2014	17 431,1	3 081,4	1 295,4	831,9	556,6		181,5			12 815,5	13 595,2***	49 788,6
Total 2013	16 749,8	2 507,7	1 361,4	883,5	470,2		185,7			13 303,6	8 957,3	44419,2
Total 2012	17 787,1	3 074,9	1 402,7	866,5	412,0		173,1			15 875,2	8 473,5	48065,0
Total 2011	15728,4	2893,0	1356,1	646,6	440,3		158,2			13465,3	8262,7	42950,6
Total 2010	16702,5	2312,7	1293,0	360,5	333,2		124,1			12973,0	8275,4	42374,4

* ratio calculé sur la pop. DGF

** La colonne « Divers » correspond aux tonnages de piles, lampes,

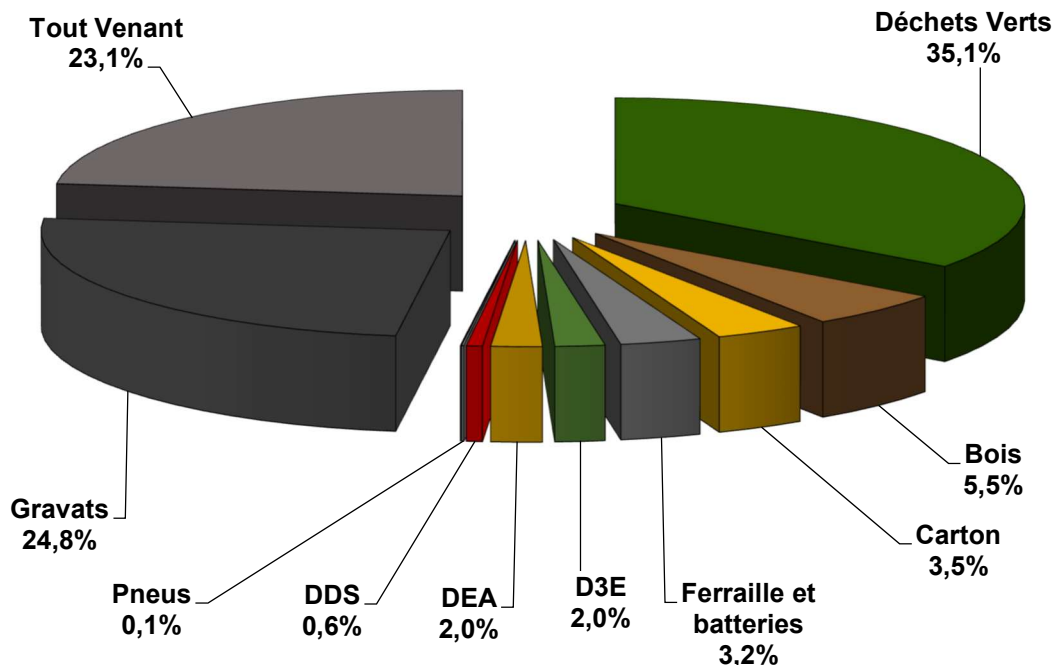
***Le tonnage Tout-Venant 2014 est supérieur aux années précédentes (environ 5 000 T), ce tonnage supplémentaire est lié aux travaux sur les déchèteries.

Evolution du tonnage global de déchets évacués depuis les déchèteries vers les filières de valorisation et d'élimination depuis 2010 (tonnes)



La tendance à la hausse des tonnages globaux sur les déchèteries nécessitera une réflexion particulière notamment sur les gravats et le tout-venant.

Répartition des déchets de déchèteries en 2019



2 Les indicateurs relatifs au traitement

Le traitement des ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de communes (collecte et déchèteries) se répartit de la manière suivante en 2019 :

EVOLUTION DE LA PART DES DIFFERENTS TYPES DE FILIERES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

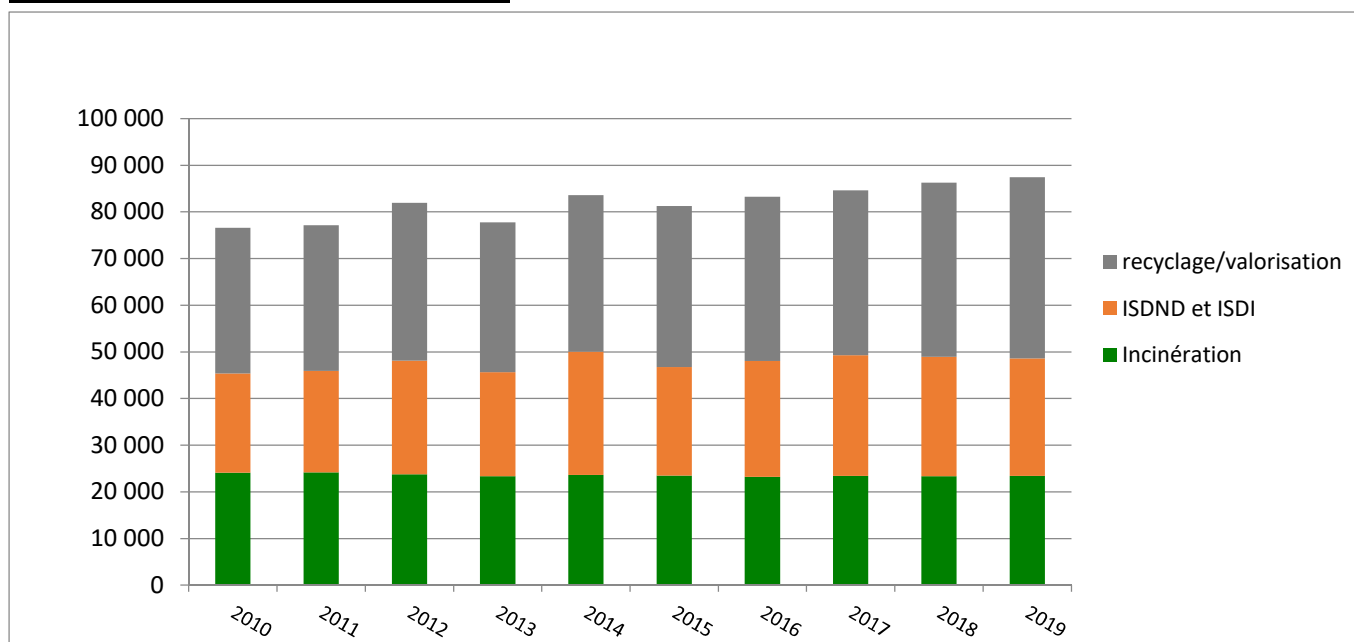
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Incinération ⁽¹⁾	24 135	24 173	23 798	23 360	23 605	23 508	23 199	23 421	23 333	23 410
ISDI et ISDND⁽²⁾	21 248	21 728	24 349	22 261	26 411	23 273	24 845	25 866	25 578	25 171
Recyclage / valorisation⁽³⁾	31 200	31 254	33 768	32 175	33 594	34 478	35 178	35 338	37 372	38 832
Total	76 583	77 155	81 915	77 796	83 610	81 259	83 222	84 625	86 283	87 413

⁽¹⁾ : Ordures ménagères

⁽²⁾ : Gravats et tout-venant des déchèteries

⁽³⁾ : Collecte sélective (verre, papiers, emballages légers) et recyclables des déchèteries (ferrailles, batteries, déchets verts, bois, cartons, Déchets Diffus Spécifiques, D3E)

EVOLUTION DE LA PART DES DIFFERENTS TYPES DE FILIERES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

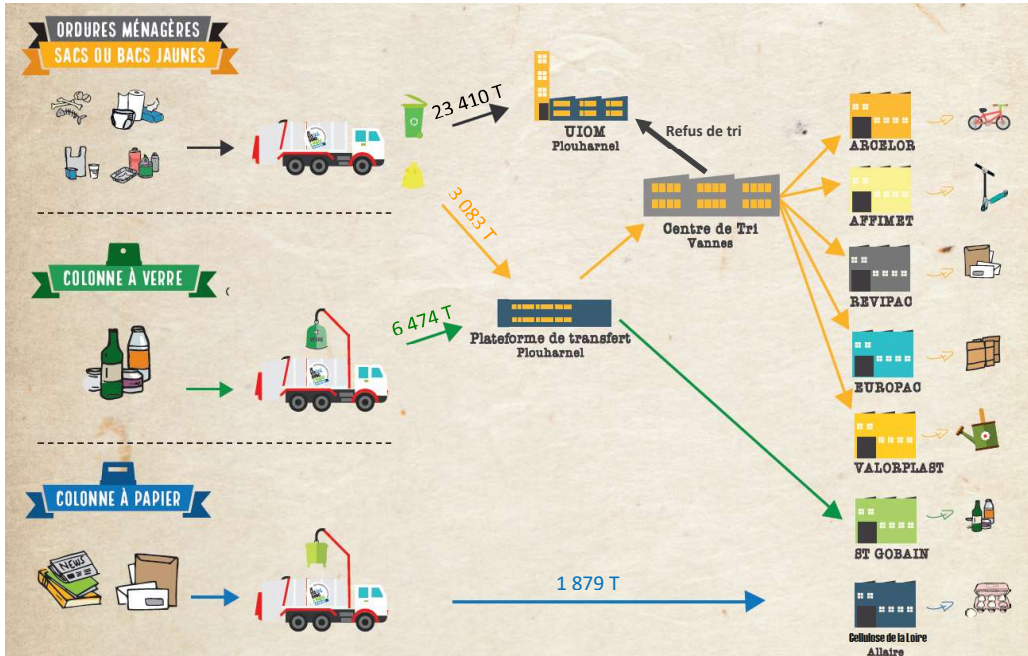


2.1 Localisation des unités de traitement

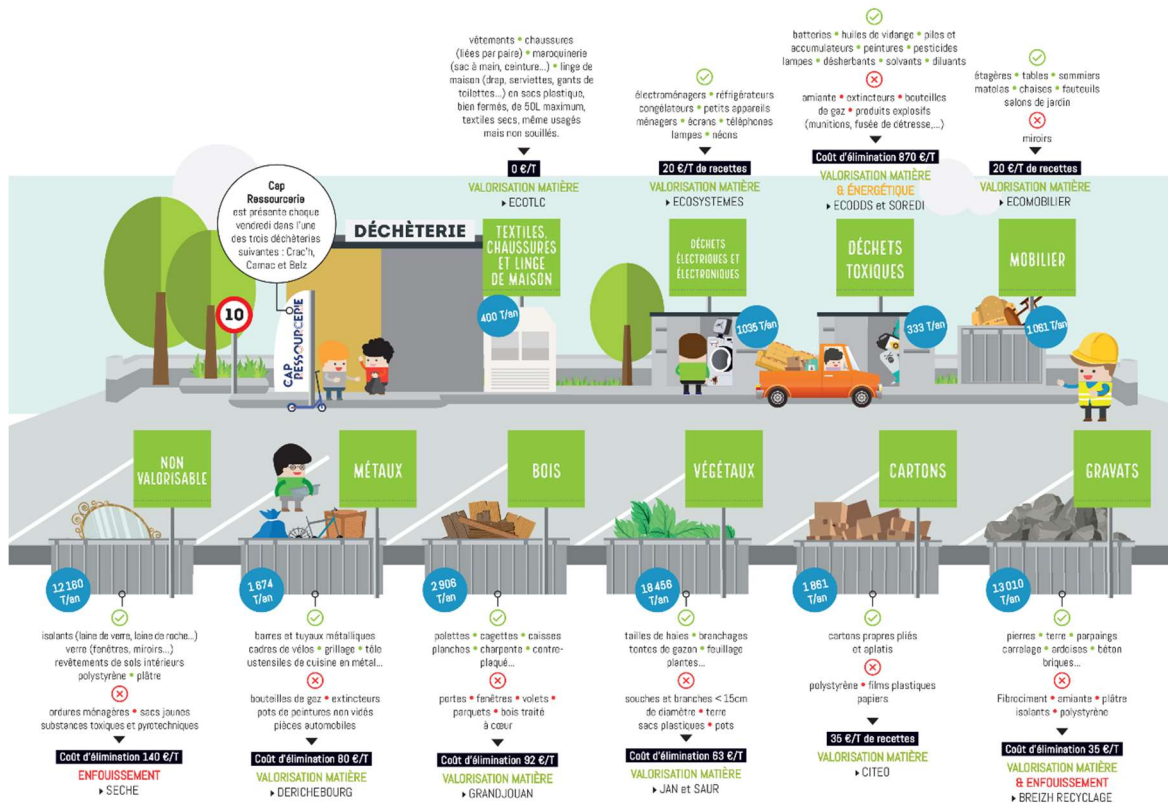
- Ordures ménagères incinérées : UIOM de Plouharnel (Morbihan)
- Tout-venant issu des déchèteries : ISDND de La Croix Irtelle - Séché à la Vraie Croix (Morbihan)
- Gravats : Breizh Recyclage à BAUD (Morbihan).

2.2 Parcours et exutoires des déchets

- Les déchets collectés en Porte à Porte et en Points d'Apport Volontaire



- Les déchets collectés en Déchèteries



2.3 Tonnages traités dans l'année

En 2019, **28 048 tonnes** ont été incinérées à l'usine de Plouharnel dont **23 410 tonnes** d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de communes.

En 2019, les quantités de résidus d'exploitation ont été :

- 5 898 T de mâchefers, soit 210,3 kg de mâchefers/T de déchets incinérés,
- 452 T de ferrailles, soit 16,1 kg de ferrailles/T de déchets incinérés,
- 591 T de REFIOM, soit 21,1 kg de REFIOM/T de déchets incinérés.

Le nombre d'heures théoriques de disponibilité des installations d'incinération est de 8 760 heures par an. Le taux de charge de l'usine a été de 89,60 % avec **7 846 heures** de marche dans l'année (taux de charge de 85,01 % en 2018).

L'installation dispose des principaux équipements suivants :

- deux fosses de réception des déchets d'une capacité totale de 700 m³,
- deux grappins de 4 tonnes,
- un four de 4,2 tonnes heure,
- un traitement des fumées comprenant deux tours de refroidissement des gaz, un réacteur à chaux, une injection de charbon actif et un filtre à manches.

Pour écarter les pointes estivales et gérer les déchets pendant les arrêts techniques programmés, le site est équipé d'une presse à balles de 10 tonnes par heure. Les balles formées sont stockées sur site avant d'être incinérées au cours de l'année.

Les principaux éléments à retenir sur l'année 2019 :

- incinération de déchets extérieurs à la Communauté de communes mais en provenance du Morbihan,
- bonne disponibilité du four (89,60%),
- retournement du plan de grille,
- réfection du pont bascule,
- réparation de 5 m² de la trémie du Filtre à Manches,
- remplacement total des manches du filtre à manches,
- remplacement de la passerelle extérieure tour n°1,
- travaux de génie civil : réfection de 10 m² de voirie proche du pont bascule et remplacement des caniveaux et rail à l'entrée du garage,
- travaux de chaudronnerie sur la presse à balles et remplacement de la passerelle extérieure de la trémie d'alimentation,
- remplacement du variateur 150 kW du tirage du moteur 1 et contrôle électrique du moteur,
- travaux de chaudronnerie et réfractaire sur la tour n°1,
- travaux de chaudronnerie et divers accessoires sur les tours n°1 et n°2.

2.4 Le contrôle des rejets et des sous-produits issus de l'incinération.

Les valeurs limites des rejets sont déterminées par un arrêté ministériel en date du 20 septembre 2002 (modifié par l'arrêté du 03 août 2010).

- **Rejets gazeux à l'atmosphère**

Les rejets sont contrôlés en continu, à l'exception des paramètres dioxines et furannes, les mesures relevées sont transmises mensuellement à l'inspection des installations classées.

S'agissant des dioxines et des furanes, outre l'obligation de les mesurer en semi-continu depuis juillet 2014, celles-ci font l'objet d'un contrôle deux fois par an (arrêté ministériel du 20 septembre 2002).

De surcroît, l'ensemble des paramètres fait l'objet de deux analyses de concentrations par an, confiées à un organisme agréé.

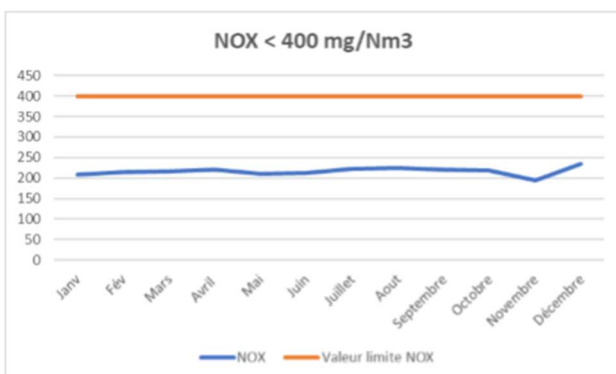
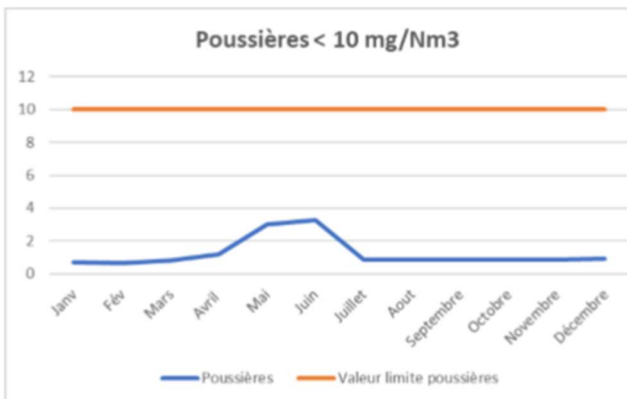
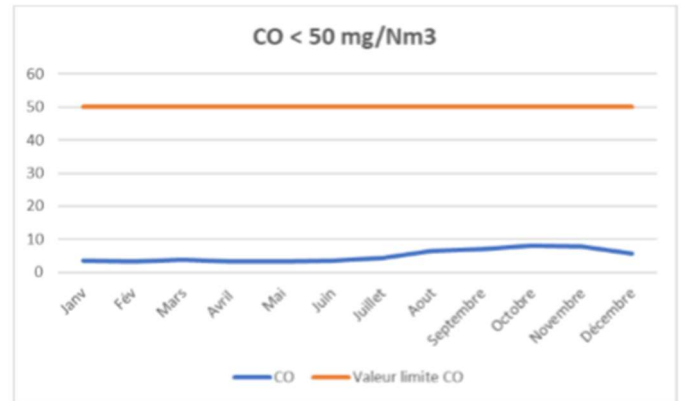
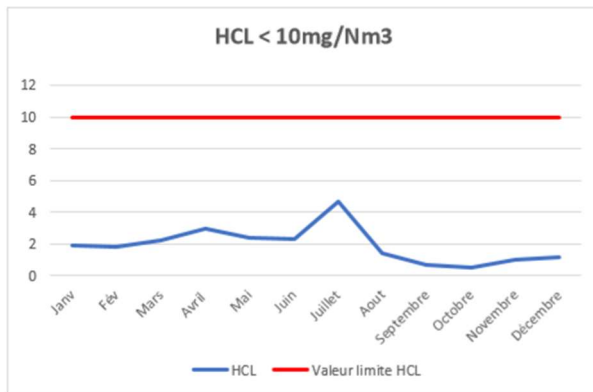
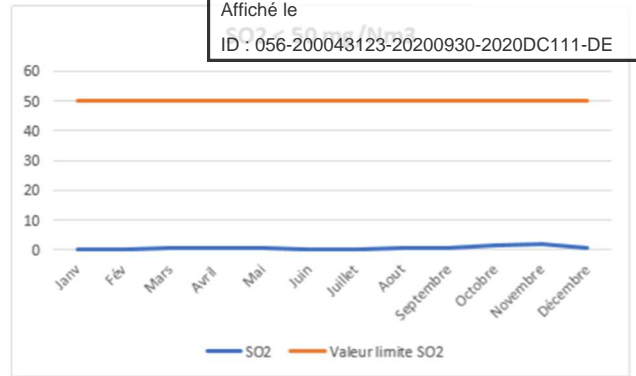
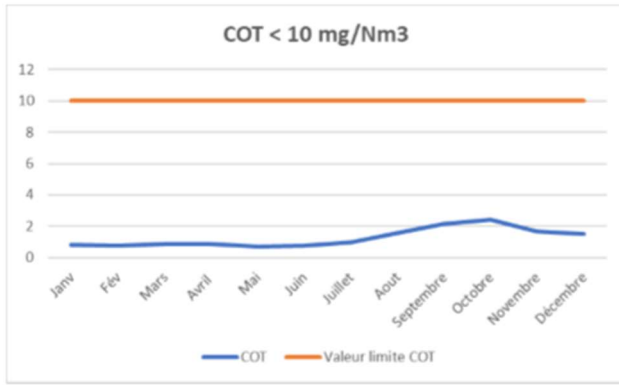
Enfin, l'arrêté du 20 septembre 2002 impose aux exploitants de réaliser une campagne annuelle d'analyses de l'état de l'environnement de l'installation (analyses des métaux, des dioxines et furannes et des PCB-DL dans les sols, les lichens et les laits). Ces analyses annuelles sont assurées par la société Aair Lichens

- **Les mesures journalières**

Les rejets atmosphériques contrôlés en continu
 Rappel des valeurs réglementaires

Paramètres	Valeur en moyenne journalière	Valeur en moyenne sur une demi-heure
Poussières totales	10 mg/m ³	30 mg/m ³
Substances organiques à l'état de gaz ou de vapeur exprimées en carbone organique total (COT)	10 mg/m ³	20 mg/m ³
Chlorure d'hydrogène (HCl)	10 mg/m ³	60 mg/m ³
Fluorure d'hydrogène (HF)	1 mg/m ³	4 mg/m ³
Dioxyde de soufre (SO ₂)	50 mg/m ³	200 mg/m ³
Monoxyde d'azote (NO) et dioxyde d'azote (NO ₂) exprimés en dioxyde d'azote pour les installations existantes dont la capacité nominale est supérieure à 6 tonnes par heure ou pour les nouvelles installations d'incinération	200 mg/m ³	400 mg/m ³
Monoxyde d'azote (NO) et dioxyde d'azote (NO ₂)) exprimés en dioxyde d'azote pour les installations d'incinération existantes dont la capacité nominale est inférieure ou égale à 6 tonnes par heure	400 mg/m ³	
CO	50 mg/m ³	100 mg/m ³

Les graphiques qui suivent traduisent des moyennes séquencées en mensualités sur l'année 2019. Ils ne sont pas le reflet de l'auto – contrôle séquencé en moyenne sur une demi-heure et sur 24 heures. Le contrôle par les services de l'Etat du respect des valeurs réglementaires est effectué à partir des bilans journaliers consultables au siège de la Communauté de communes.



○ Les mesures semestrielles réalisées par l'APAVE et IRH

Les deux analyses réglementaires effectuées montrent la conformité des rejets avec la réglementation.

Détermination sur gaz sec	Unité	Résultats du 1 ^{er} semestre 2019 rapportés à 11% d'O2	Résultats du 2 ^{ème} semestre 2019 rapportés à 11% d'O2	Valeurs réglementaires AP du 31/07/2008
Débit des fumées	Nm ³ /h	25 733	19 407	
Teneur en poussières	mg/Nm ³	3.80	0.89	30
Teneur en HCl	mg/Nm ³	0.60	1.35	60
Teneur en HF	mg/Nm ³	0.30	0.00	4
Teneur en SO ₂	mg/Nm ³	0.20	1.92	200
Teneur en COT	mg éq C/Nm ³	5.00	1,66	20
Teneur en CO	mg/Nm ³	10.00	1.80	100
Teneur en NO _x	mg éq NO ₂ /Nm ³	269.0	272.80	400
Teneur en Hg	mg/Nm ³	0.000	0,0027	0,05
Teneur en As+Co+Cr+Cu+Mn+Ni+Pb+Sb+V	mg/Nm ³	0.030	0.0036	0,5
Teneur en Cd+Ti	mg/Nm ³	0.003	0,000	0,05
Dioxines et furannes	ng I-TEQ / Nm ³	0.0018	0.016	0,1

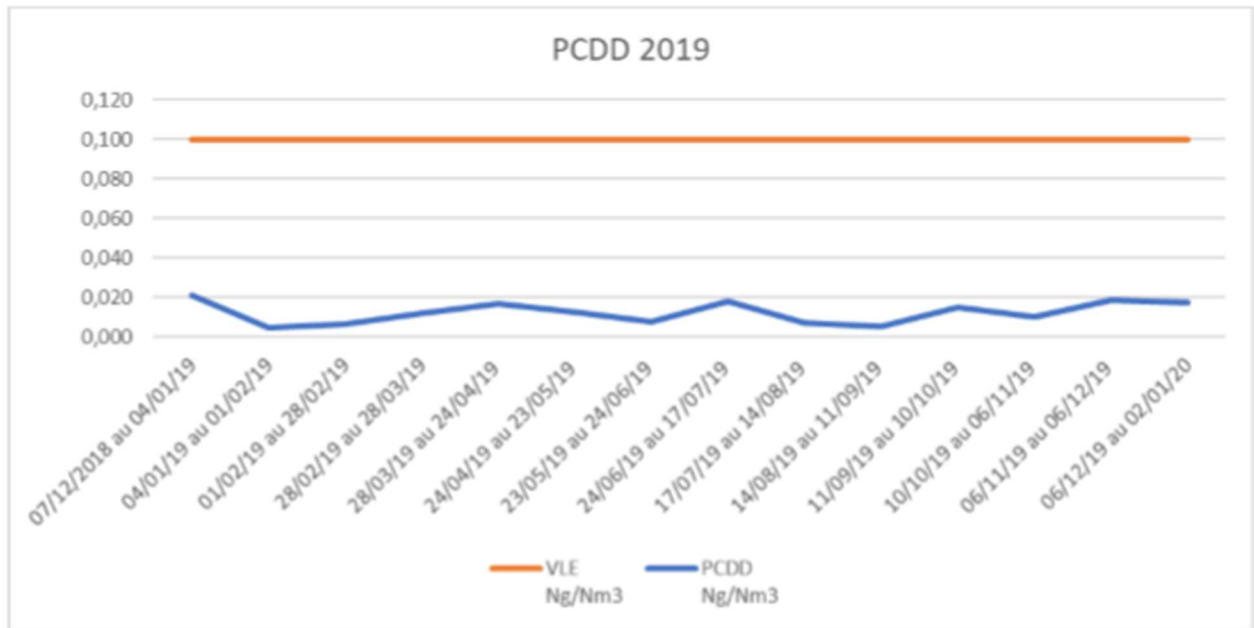
○ La campagne annuelle de mesures environnementales

Cette campagne a été réalisée en avril 2019 par la société AAIR LICHENS dont le siège social est basé à Carquefou et a donné lieu à un rapport qui est consultable au siège de la Communauté de communes.

○ Les mesures en semi-continu des dioxines et furannes

Un historique des résultats est présenté dans le graphe ci-après, l'intégralité des résultats est consultable au siège de la Communauté de communes.

Les résultats des analyses sont conformes à la réglementation.



En abscisse, l'échelle représente l'échelle temps. Treize cartouches ont été analysées dans l'année, une cartouche représentant 4 semaines de prélèvement.

- **Contrôle de la qualité des eaux souterraines**

Dans le cadre du contrôle de la qualité des eaux souterraines au niveau de l'UIOM, une campagne de mesures, confiée à la société Lithologic a été mise en œuvre en juin et juillet 2019.

Les résultats obtenus n'indiquent pas de contamination des eaux souterraines. L'intégralité des rapports est consultable au siège de la Communauté de communes.

- **Rejets aqueux**

- **Contrôle semestriel**

Les rejets aqueux en continu dans le milieu naturel doivent être surveillés dans des conditions définies à l'article 29 de l'arrêté du 20 septembre 2002. La Communauté de communes a choisi l'option zéro rejet, en stockant l'ensemble des eaux (eaux de pluie et eaux de process) avant de les réutiliser pour le refroidissement de fumées et des mâchefers.

Dans le cas d'un arrêt d'usine et d'une insuffisance de stockage, le trop plein est déversé en station d'épuration, ce qui s'est produit trois fois en 2019.

Afin de s'assurer de la compatibilité des rejets éventuels en station avec la réglementation, 3 mesures (rejets) ont été effectuées en 2019 par le Centre d'Analyses Environnementales.

Les analyses effectuées montrent la conformité totale des résultats avec la réglementation.

Paramètres	Unité	Résultats d'analyses	Résultats d'analyses	Résultats d'analyses	Seuils réglementaires
		01/04/2019	01/06/2019	01/10/2019	
MES	mg/L	35	100	22	600
DBO5	mg O2/L	50	176	159	500
DCO	mg O2/L	169	298	359	1000
Phosphore total	mg/L	0.91	0.96	0.63	20
Azote Kjeldahl	mg/L	29.7	20.6	20.2	300
Arsenic	mg/L	0.09972	0.01144	0.005241	0,1
Cyanures libres	mg/L	0.01	0.01	0.01	0,1
Fluorures	mg/L	0.249	0.1	0.005	15
Zinc	mg/L	0.04	0.132	0.08	1,5
Nickel	mg/L	0.007	0.015	0.008	0,5
Chrome VI	mg/L	0.01	0.011	0.005	0,1
Plomb	mg/L	0.013	0.02	0.007	0,2
Cadmium	mg/L	0.001	0.001	0.001	0,05
Mercure	mg/L	0.0002	0.0002	0.0002	0,03
Cuivre	mg/L	0.014	0.099	0.049	0,5
AOX	mg/L	0.053	0.235	0.2	5
Hydrocarbures	mg/L	0.29	0.29	0.24	5
Thallium	mg/L	0.05	0.05	0.05	0,05
Dioxines-furannes	ng/L	0.0006	0.0062	0	0,3

Seuils réglementaires = valeurs inscrites dans la convention de rejet + arrêté ministériel du 20/09/02 modifié

- **Le contrôle des déchets et sous-produits**

Ce contrôle intéresse les mâchefers (les résidus solides de l'incinération). Les lots trimestriels de mâchefers produits par l'usine d'incinération de Plouharnel sont analysés conformément à l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011, ces mâchefers sont traités sur une IME située à la Vraie Croix.

Comportement à la lixiviation			Résultats d'analyses en mg/kg			
Paramètres	Seuil à respecter V 1 en mg/kg	Seuil à respecter V 2 en mg/kg	Lot du mois de janvier 2019	Lot du mois d'avril 2019	Lot du mois de juillet 2019	Lot du mois d'octobre 2019
Quantités (T)			1 451,42	1 473,30	1 328,28	1 588,84
pH			12,25	12,25	11,80	11,40
As / Arsenic	0,6	0,6	0,01	0,01	0,01	0,02
Ba / Baryum	56	28	0,78	1,00	0,21	0,32
Cd / Cadmium	0,05	0,05	0,005	0,005	0,005	0,005
Cr VI / Chrome hexavalent	2	1	0,16	0,16	0,21	0,29
Cu / Cuivre	50	50	6,31	7,21	9,53	27,55
Hg / Mercure	0,01	0,01	0,001	0,001	0,001	0,001
Mo / Molybdène	5,6	2,8	1,00	1,06	0,89	1,04

Ni / Nickel	0,5	0,5	0,05	0,05	0,06	0,19
Pb / Plomb	1,6	1	0,37	0,27	0,25	0,17
Sb / Antimoine	0,7	0,6	0,24	0,23	0,4	0,58
Se / Sélénium	0,1	0,1	0,02	0,02	0,02	0,02
Zn / Zinc	50	50	0,5	0,98	0,85	0,61
F ⁻ / Fluorures	60	30	1,7	1,0	1,1	1,0
Cl ⁻ / Chlorures *	10 000	5 000	2 517	2 513	2 608	3 616
SO ₄ ²⁻ / Sulfates *	10 000	5 000	705	735	1 418	1 272
FS / Fraction soluble *	20 000	10 000	16 020	15 040	17 960	20 340

* Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter **soit** les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, **soit** de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Teneur intrinsèque en éléments Valeurs seuils		Résultats d'analyses			
COT	30 g/kg de matière sèche	9,5	11,0	11,4	25,è
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6 mg/kg de matière sèche	0,6	0,6	0,6	0,6
PCB	1 mg/kg de matière sèche	0,07	0,07	0,07	0,07
Hydrocarbures	500 mg/kg de matière sèche	25	46	44	125
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche	0,82	0,88	0,80	0,90
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche	1,5	1,5	1,1	1,5
Classement du lot		V2	V2	V 2	V 2

3 Les actions de tri et prévention des déchets du service

Objectifs de sensibilisation

Dans le cadre de ses missions de communication sur le tri et la prévention des déchets, la Communauté de Communes a mis en place différentes actions.

Des animations ont été proposées dans les écoles pour sensibiliser les futurs citoyens au geste de tri et à la réduction des déchets. Des visites du centre de tri ouvertes à tous les publics ont été organisées. Des animations ponctuelles lors de manifestations publiques ont eu lieu sur tout le territoire. Des formations à destination des professionnels en charge de la gestion des déchets ont aussi été réalisées. Enfin, des projets du territoire.

Au total, ce sont plus de 3 600 personnes qui ont été rencontrés lors des opérations de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets lors de l'année 2019.

3.1 Animations scolaires



En 2019, des animations scolaires ont été proposées aux élèves de CE2 - CM1 - CM2 des écoles du territoire. Au total, ce sont 42 classes réparties sur 23 établissements qui ont été sensibilisées, ce qui **représente 1229 élèves du territoire et 55 adultes**, soit 1 284 personnes rencontrées.

3.2 Visites du centre de tri

Une visite du centre de tri de Vannes est également proposée aux écoles en complément de l'intervention en classe. Ces visites sont aussi organisées à d'autres occasions pour des groupes sur demande (associations, lycées, etc...)

Au total, **416 personnes du territoire ont pu visiter le centre de tri** en 2019. A noter que parmi les visiteurs, les élèves des écoles du territoire et leurs enseignants ont déjà été sensibilisés lors d'intervention en classe par les animateurs de la Communauté de Communes.



3.3 Manifestations

Les animateurs de la Communauté de communes ont participé à différentes manifestations publiques en 2019, comme des comices agricoles, ou fêtes locales, qui sont des occasions de communiquer sur les thèmes du tri et de la prévention des déchets, via la tenue de stands. **1890 personnes ont pu être rencontrées à l'occasion de ces évènements.**



D'autres manifestations à l'initiative de la Communauté de Communes ont aussi été réalisées, notamment lors de la semaine de réduction des déchets, où un programme d'animations a été élaboré.



Atelier cuisine anti-gaspi – SERD 2019



Opération broyage de déchets verts SERD 2019

Animations lors de manifestations publiques :

Animation / thématique	Commune	Contexte	Nombre d'enfants	Nombre d'adultes
Furoshiki, récup art, tri et réduction des déchets	Auray	Le petit Zéro Waste	5	50
Malle rouletaboule, jeu du frigo, atelier récup art	Auray	Festival Jeux d'hivers (ludothèque La Marelle)	50	20
Tri compostage	Pluvigner	Semaine du jardinage	40 40	4 4
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Belz	Semaine des alternatives aux pesticides	0	25
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Locoal-Mendon	Semaine des alternatives aux pesticides	5	15
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Ploemel	Semaine des alternatives aux pesticides	15	30
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Landévant	Semaine des alternatives aux pesticides	5	15
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Carnac	Marché hebdomadaire	5	20
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Auray	Marché hebdomadaire	5	30
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Auray	Plantations participatives	18	6
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Locmariaquer	Fête des plantes	15	45
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Brec'h	Troc de plantes et chasse aux œufs	15	20
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Pluvigner	Marché hebdomadaire	5	10
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Auray	Vide grenier de l'école du Loc'h	20	50
Compostage, tri et réduction des déchets, bois énergie, déplacements doux	Auray	Cité en Fête	30	20
Compostage, tri et réduction des déchets	Plumergat	Marché hebdomadaire	10	10
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Auray	Semaine du Golfe	20 15	80 50
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Saint Philibert	Marché hebdomadaire	5	15
Apéro compost	Saint Philibert	Animation ponctuelle	0	20
Apéro tri-compost	Pluvigner	Animation ponctuelle	0	30
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Quiberon	Marché hebdomadaire	15	2
Tri, gaspillage alimentaire	Auray	Stand Pied d'immeuble ouverture colonnes enterrées	11	4
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Hoëdic	Stand d'information estivale	14	6
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Locoal-Mendon	Marché hebdomadaire	0	5
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Houat	Stand d'information estivale	30	15
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Auray	Marché hebdomadaire	0	5
Tri, réduction des déchets, dégradation des déchets	La Trinité-sur-Mer	Animation ponctuelle	0	35
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Plouharnel	Marché hebdomadaire	5	20
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Houat	Stand d'information estivale	25	15
Compostage, tri et réduction des déchets, bois énergie, déplacements doux	CARNAC	Comice Agricole	60	140

Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Quiberon	Marché Bio (marché d'été)	5	15
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Ste-Anne d'Auray	Stand marché	0	0
Tri, gaspillage alimentaire, réduction des déchets	Hoëdic	Stand d'information estivale	10	20
Compostage, gaspillage alimentaire, tri	Etel	Stand marché	1	25
Produits ménagers, jeu de l'oie, tri, réduction, compostage	Auray	Mercredi festif	30	8
Tri, réduction des déchets, produits ménagers, compostage, vélos, jeu du bois	Pluneret	Comice agricole	30	50
Compostage, produits ménagers naturels, tri	Quiberon	Stand marché	0	10
Tri, dégradation des déchets, jeu de l'oie, réduction	Saint Pierre Quiberon	Nettoyage de plage	0	5
Tri, dégradation des déchets	Ploemel	Nettoyons la nature	60	8
Tri, réduction, compostage	Pluneret	Apéro tri compost	3	20
Tri, compostage, réduction, produits ménagers au naturel	Brech	Ramène ta pomme!	10	20
Atelier récup art (déco de Noël) / Produits ménagers naturels / Atelier cartonnage	Auray	SERD	13	19
Broyage déchets verts	Pluvigner	SERD	0	20
Atelier produits ménagers naturels	Auray	SERD	0	20
Collecte D3E	Auray	SERD	0	5
Broyage déchets verts	Belz	SERD	0	10
Atelier cuisine anti gaspi	Auray	SERD	10	10
Furoshiki	Crach	Animation ponctuelle	0	60
Atelier produits ménagers naturels	Crach	Animation ponctuelle	0	12
Furoshiki	Crach	Animation ponctuelle	0	30
Furoshiki, Tawashi	Auray	Noël des Possibles	5	25
Total			680	1210
				1890

3.5 Formations adultes et accompagnement des professionnels

Des formations au tri et à la réduction des déchets ont été réalisées auprès du personnel de différentes structures du territoire. Au total, ce sont **103 personnes qui ont été sensibilisées sur ces thématiques.**

Formations et réunion d'informations destinées aux professionnels et aux publics adultes :

établissement	commune	thématique	personnel sensibilisé
Résidence Kérélys/Candélys	Landévant	Formation tri et réduction des déchets	17
RPAM	Erdeven	Atelier produits ménagers naturels	10
RPAM	Pluneret	Atelier produits ménagers naturels	9
à Cap' Ressourcerie	Crac'h	Atelier produits ménagers naturels	13
Salle municipale	Hoëdic	Réunion d'information	6
FJT Agora	Auray	Atelier produits ménagers naturels	10
Salle Emeraude	Locoal Mendon	Atelier produits ménagers naturels	6
Cap Ressoucerie	Crac'h	Atelier produits ménagers naturels	12
Salle municipale	Houat	Réunion d'information	3
Locaux AMISEP	Auray	Formation tri et réduction	12
L'Argonaute	Auray	Formation tri et réduction des déchets	5
Total			103

3.6 Accompagnement des campings au tri et au compostage et animations saisonnières

Dans la continuité du programme d'accompagnement des campings au tri et à la réduction des déchets développé lors de la saison juillet-août 2017, la Communauté de communes a réitéré l'opération en recrutant deux personnes en renfort pour assurer la mission de sensibilisation saisonnière.

Comme les années précédentes, des outils de communication ont été distribués dans les campings à destination des vacanciers (mémo-tri multilingues, jeu de société prédécoupé sur le thème de la prévention). Des outils techniques ont également été mis à dispositions du personnel et des gérants de campings (affiches, boîtes à piles, sacs jaunes, etc...).

Un accompagnement des gérants et du personnel a également été proposé afin de faciliter et d'ancrer la démarche dans le temps (formation tri et compostage, diagnostic local poubelle, conseils...). Le personnel du camping devient ainsi un relais pour transmettre le message de sensibilisation auprès de la clientèle.

En 2019, l'action s'est axée sur la relance des campings non vus les années précédentes. La montée en implication des campings déjà engagés a également été mise en place, en essayant d'aller plus loin dans la démarche, par exemple avec la mise en place de composteurs.

Chiffres clés sur le programme d'accompagnement des campings

- Au total, ce sont **43** campings qui ont pu être rencontrés durant l'été 2019 et bénéficier de matériel et signalétique selon leurs besoins / niveau d'engagements.
- **4** gérants de campings et **1** employé saisonnier ont suivi une formation au tri et à la réduction des déchets
- **3** nouveaux campings ont souhaité un accompagnement au compostage cet été 2019
- Le compostage était déjà en place dans **17** campings.

Concernant les animations menées en partenariats avec les campings :

- **10** dont **5** nettoyages de plage et **5** animations jeux de plein air sur le tri des déchets et la prévention.
- **7** campings concernés
- **170** personnes sensibilisées

Autres animations estivales développées en dehors des campings :

- Stands d'informations sur Houat et Hoëdic
- **2** interventions sur chaque île, réparties dans l'été.
- **Nombre de personnes sensibilisées : 145** personnes

Matériel distribué dans les campings durant la saison 2018

Tri	
Boîtes à piles	1
Sacs jaunes	8820 (16 campings)
Mémos A6	7480
Affiches A2 recettes du tri	6
Autocollants bacs	200
Jeux des vacances durables	500
Compostage	
Composteurs	8
Panneaux recettes du compostage	3
Bio-piques	3
Bio-seaux	52
Broyat	1200 litres
Bio-sacs	57 rouleaux
Affichettes	8

LES INDICATEURS FINANCIERS

1.1 Le financement du service

Le service ordures ménagères est financé par la TEOM et la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2019.

- **La TEOM** est une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties et suit l'évolution de cette dernière. Le taux de la TEOM est fixé chaque année par l'assemblée délibérante. Deux zones de perception de la TEOM ont été définies en fonction de la fréquence moyenne hebdomadaire de ramassage des ordures ménagères, sur lesquelles des taux différents sont votés. Les taux de la TEOM votés par l'assemblée délibérante sont les suivants (deux zones de perception) : 9,86 % et 10,54 %.

Les communes de Belz, Erdeven, Etel et Locoal Mendon étant soumises à la TEOM seulement depuis le 1^{er} janvier 2019, un mécanisme d'harmonisation progressif des taux a été mis en place. Les taux de TEOM applicables sur ces 4 communes sont de 8.78% pour la commune de Locoal-Mendon (zone 1) et 9.46% pour les 3 autres (zone 2).

- **La redevance spéciale** finance l'élimination des déchets produits par les commerces, artisans ou activités de service qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. Les professionnels assujettis à la redevance spéciale sont exonérés de la TEOM.

Les principaux objectifs de cette redevance sont:

- éviter de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages ;
- contribuer à l'amélioration de la gestion du service d'élimination des déchets non ménagers en impliquant les producteurs.

La redevance spéciale est basée sur le nombre de bacs présentés par les professionnels à la collecte. Son coût est déterminé par la contenance du bac multiplié par le prix unitaire et le nombre de levées.

Les professionnels ne pouvant objectivement s'équiper de conteneurs sont soumis à une redevance forfaitaire.

1.2 Evolution des tarifs

<u>La TEOM</u>	zones	taux TEOM 2018	taux TEOM 2019	variation
	Auray	1	9,86%	9,86%
Belz	2		9.46%	
Brech	1	9,86%	9,86%	0%
Camors	1	9,86%	9,86%	0%
Carnac	2	10,54%	10,54%	0%
Crach	2	10,54%	10,54%	0%
Erdeven	2		9.46%	
Etel	2		9.46%	
Ile d' Hoëdic	1	9,86%	9,86%	0%
Ile d'Houat	1	9,86%	9,86%	0%
La Trinité Sur Mer	2	10,54%	10,54%	0%
Landaul	1	9,86%	9,86%	0%
Landévant	1	9,86%	9,86%	0%
Locmariaquer	2	10,54%	10,54%	0%
Locoal-Mendon	1		8.78%	
Ploemel	1	9,86%	9,86%	0%
Plouharnel	2	10,54%	10,54%	0%
Plumergat	1	9,86%	9,86%	0%
Pluneret	1	9,86%	9,86%	0%
Pluvigner	1	9,86%	9,86%	0%
Quiberon	2	10,54%	10,54%	0%
Saint Philibert	2	10,54%	10,54%	0%
Saint Pierre Quiberon	2	10,54%	10,54%	0%
Sainte Anne d'Auray	1	9,86%	9,86%	0%

A) La Redevance Spéciale Ordures Ménagères

	2018	2019	variation
prix au litre	0,0246 €	0,0246 €	0 %

La redevance pour les professionnels des communes de CAMORS, LANDAUL, LANDEVANT et PLUVIGNER

	2018	2019	variation
catégorie 0 <i>forfait minimum pour les entreprises qui ont ou pas de local professionnel et qui produisent une quantité de déchets réduite</i>	65 €	65 €	0%
catégorie 1 <i>bars, petits restaurants, commerces de bouche (boulangeries, boucheries, poissonneries ...), activités professionnelles qui ont une production moyenne de déchets (bureau avec quelques salariés, salons de coiffure, pharmacie, tabac, presse ...)</i>	266 €	266 €	0%
catégorie 2 <i>grands restaurants, grands magasins (alimentations, services, jardineries...) entreprises à dimension industrielle, discothèques</i>	574 €	574 €	0%
catégorie 3 <i>établissements d'accueil des personnes âgées, établissements scolaires du second degré, villages vacances, supermarché de classe 1</i>	1 150 €	1 150 €	0%
catégorie 4 <i>supermarché de classe 2</i>	2 873 €	2 873 €	0%
catégorie 5 <i>supermarché de classe 3</i>	12 642 €	12 642 €	0%

La redevance pour les professionnels des communes de BELZ, ERDEVEN, ETEL et LOCOAL-MENDON

	2019
Local commercial 1 ^{ère} catégorie (services, bars, artisans, mairie)	124 €
Local commercial 1 ^{ère} catégorie ouverture 6 mois et moins	93 €
Local commercial 2 ^{ème} catégorie (Alimentations, boucherie, charcuterie, traiteur, boulangerie-pâtisserie, crêperie, hôtel, salle des fêtes, cantines)	668 €
Local commercial 2 ^{ème} catégorie ouverture 6 mois et moins	501 €
Local commercial 3 ^{ème} catégorie (supérette, port de plaisance...)	1 703 €
Restaurants < 30 couverts ouverture à l'année	668 €
Restaurants 30-60 couverts ouverture à l'année	1 039 €
Restaurants > 60 couverts ouverture à l'année	1 703 €
Restaurants < 30 couverts ouverture 6 mois	501 €
Restaurants 30-60 couverts ouverture 6 mois	779 €
Restaurants > 60 couverts ouverture 6 mois	1 277 €
Autres locaux spécifiques (maison de retraite, lycées, collèges, CROSSA...)	2 383 €

La redevance pour les professionnels de l'île de HOUAT

	2018	2019	variation
restaurants	355 €	355 €	0%
crêperies	235 €	235 €	0%
hôtels	355 €	355 €	0%
hôtels-restaurants	473 €	473 €	0%
collèges	118 €	118 €	0%
boulangeries	235 €	235 €	0%
surfaces alimentaires	473 €	473 €	0%

La redevance pour les professionnels ne pouvant pas objectivement s'équiper de conteneurs

	2018	2019	variation
restaurants ≤ 30 couverts	1 227 €	1 227 €	0%
restaurants >30 couverts et ≤ 60 couverts	1 841 €	1 841 €	0%
restaurants > 60 couverts	2 454 €	2 454 €	0%
crêperies	504 €	504 €	0%
boulangeries-pâtisseries	1 182 €	1 182 €	0%
poissonneries	482 €	482 €	0%
boucheries - charcuteries - traiteurs	1 182 €	1 182 €	0%
hôtels	573 €	573 €	0%
hôtels-restaurants	2 294 €	2 294 €	0%
commerces alimentaires	1 147 €	1 147 €	0%
restaurants scolaires	803 €	803 €	0%
restaurants des établissements scolaires du second degré	1 721 €	1 721 €	0%
établissements d'accueil des personnes âgées	1 721 €	1 721 €	0%

1.3 Le coût du service

1.3.1 Montant annuel des dépenses

- Les charges financières
 - L'annuité payée au cours de l'exercice s'est élevée à 91 492 €.
 - Encours de la dette au 31/12/2018 : 426 658 €
 - Encours de la dette au 31/12/2019 : 352 772 €
 - Durée de vie résiduelle de l'encours : 4 ans
 - Taux moyen de la dette : 4.49 %.
 - Nombre de contrats de prêts : 1

- Les charges d'exploitation :

COMPETENCE COLLECTE	
charges de collecte continent	4 450 083 €
charges de collecte et transport maritime déchets îles	327 739 €
remboursement frais Houat et Hoëdic pour collecte	94 707 €
sacs jaunes	108 904 €
Lavage des colonnes	43 984 €

COMPETENCE DECHETERIES	
gestion et exploitation des 6 déchèteries	4 215 385 €

COMPETENCE TRAITEMENT	
exploitation UIOM	3 366 866 €
TGAP incinération	382 722 €
tri	673 964 €
Etudes environnementales	17 075 €
contrôle exploitant UIOM	16 176 €

Autres charges diverses*	624 594 €
--------------------------	-----------

Intérêts de la dette	17 605 €
----------------------	----------

TOTAL DES CHARGES	14 339 804 €
--------------------------	---------------------

**Autres charges diverses : salaires, amortissements, annulations de titres et admissions en non-valeur, électricité, fournitures, carburant, entretien des véhicules, entretien des espaces verts, maintenance, assurances, annonces légales, abonnements, effarouchement volatiles, taxes foncières, assistance juridique*

1.3.2 Montant annuel des recettes

Les produits des services

- La TEOM

Produit global de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères encaissé en 2019 : **12 469 964 €**

- La REOM

Produit global de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères encaissé en 2019 : **4 843 €**

- La redevance spéciale

Produit de la redevance spéciale encaissé en 2019 : **680 169 €**

Les produits d'exploitation

- Aides reçues dans le cadre du tri

- CITEO
Soutien à la tonne triée et à la communication locale : **1 957 925 €**
- Ecomobilier **51 617 €**
- Eco TLC **8 630 €**

- Recettes perçues au titre de la valorisation des produits

Produits	Montant
Plastiques	213 559 €
Verre	158 263 €
Papiers	91 446 €
Cartons	31 457 €
Acier	43 279 €
Aluminium	10 743 €
Briques alimentaires	1 054 €
Total	549 802 €

Recettes des déchèteries

- Recettes perçues au titre de la valorisation des produits réceptionnés en déchèteries : 299 770 €

• Ferraille	102 952 €
• Cartons	128 963 €
• DEEE	67 855 €

- Produits des droits d'accès des artisans aux déchèteries : 68 124 €

Pour mémoire : l'accès des professionnels est limité à un volume de 3 m³ par jour, tous flux confondus. Le PTAC est limité à 3,5 tonnes. Les tarifs 2019 ont été fixés à :

• Gravats	9,18 €/ m ³
• Déchets verts	9,18 €/ m ³
• Tout-venant	14,91 €/ m ³
• Bois	14,91 €/ m ³

Total	367 894 €
--------------	------------------

○ Produits du traitement des ordures ménagères

➤ en provenance des particuliers et entreprises déposant directement à l'UIOM	3 416 €
➤ redevance versée par la CCBBO pour incinération déchets	237 752 €
➤ redevance versée par CNIM pour déchets tiers incinérés	140 090 €
➤ ferrailles issues de l'incinération	106 168 €
Total	487 426 €

RECAPITULATIF DES RECETTES

TEOM	12 469 964 €
REOM	4 843 €
REDEVANCE SPECIALE	680 169 €
PARTICIPATIONS	3 423 295 €
DIVERS*	15 315 €
TOTAL DES RECETTES	16 593 586 €

Les déchets captés par la Communauté de communes en 2019 représentent 92 051 tonnes ; le prix de revient de la tonne de déchets prise en charge par la Communauté de communes est de 118 €.

**Poste DIVERS : remboursements salaires, loyer antenne Sclégen, dédommagement assurances suite dégradations, FCTVA.*

LES EVENEMENTS PRINCIPAUX AU COURS DE L'ANNEE 2019 ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

EVENEMENTS 2019

Engagement de la collectivité dans une démarche d'économie circulaire. Sa candidature a été retenue à l'appel à projet Territoire Econome en Ressources (TER) lancé par l'ADEME.

Poursuite de la modernisation du réseau des déchèteries : mise en service de la déchèterie d'Hoëdic en juillet 2019.

Mise en place de la filière ECO DDS sur les déchèteries de Belz et Crach.

Poursuite et finalisation de la mise en place de colonnes enterrées dans le cadre des opérations de requalification du quartier du Gumenen à Auray.

Dans le cadre de la prévention et de la réduction des déchets, en phase avec le schéma communautaire déchets, développement d'un programme d'actions spécifiques sur le tri et la prévention à destination des résidents en campings.

PERSPECTIVES 2020

Développement d'actions de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets auprès de publics spécifiques tels que les résidents en habitats collectifs.

Poursuite de la modernisation du réseau des déchèteries : réaménagement complet de la Déchèterie de Houat et lancement des travaux sur le site de Quiberon.

Poursuite de l'étude sur la requalification du site de Plouharnel.

Mise en œuvre d'une démarche d'économie circulaire avec le lancement et la mise en actions du projet Territoire Econome en Ressources.

Poursuite de la mise en œuvre du schéma communautaire déchets.

Date d'établissement du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président : 31 mai 2020

Date de présentation du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président à la Commission Consultative : 10 septembre 2020

Date de présentation du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président au Conseil communautaire : 30 septembre 2020

LEXIQUE

DDS	Déchets diffus Spécifiques (déchets dangereux)
DEA	Déchets d'Equipements et d'Ameublement
DEEE	Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMA + déchets de déchèteries)
DV	Déchets Végétaux
DGF	La population au sens DGF est constituée par la population totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane
EL	Emballages Légers
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
JRM	Journaux Revues Magasines
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées (Ordures Ménagères résiduelles + collecte sélective)
PàP	Porte à Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
TV	Tout Venant
UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
VLE	Valeur Limite d'Exposition